

- Monuments Historiques inscrits
- Servitudes de protection des monuments historiques inscrits
- Limite de zone
- Hais à préserver au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
- Marge de recul le long des grands axes routiers en dehors des espaces urbanisés au titre des articles L. 111-6 à L. 111-10 du Code de l'urbanisme
- Bâtiment pouvant changer de destination (sous conditions)
- Élément de patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
- Éléments paysagers (bois, bocage, ripisylve) à préserver au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
- Zone humide à préserver au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Espace boisé classé (EBC)
- Emplacement réservé
- Secteur de ramblais inertes
- Localisation des secteurs affectés par le bruit (d'après classement sonore des infrastructures terrestres)
- PPR Inondation du Val de Louet et confluence de la Maine et de la Loire

Liste des emplacements réservés			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
1	Aménagement d'une voie d'une largeur de 6 m	Commune	350 m²

PLU

COMMUNE DE MOZE-SUR-LOUET (49)



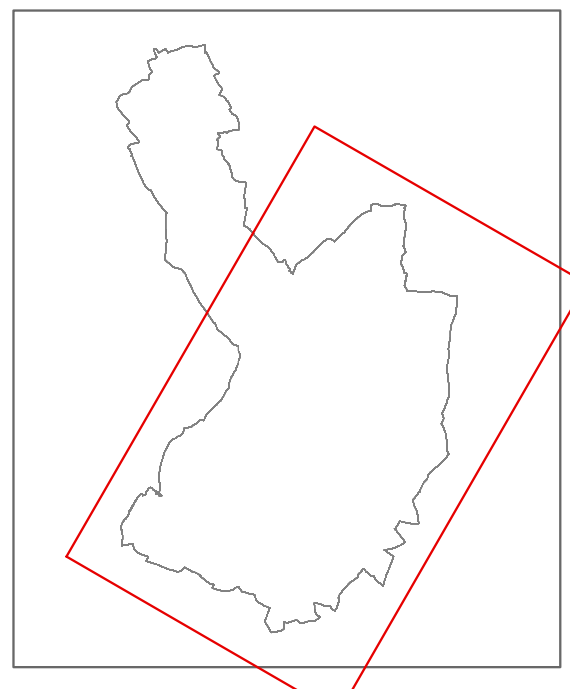
Révision

4.C

RÈGLEMENT

DOCUMENT GRAPHIQUE

LE TERRITOIRE COMMUNAL - PARTIE EST



ÉCHELLE:

1:5 000

SOURCE:

DGI - Cadastre

Droits réservés - 01/2019



3, rue du Poirier
37100 BOURGUEIL

Tel: 02 47 95 57 06
Fax: 02 47 95 57 16

Mél: contact@urbanisme.fr

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du
5 mars 2020

approuvant la révision du Plan
Local d'Urbanisme,

Le Maire,
Joëlle BAUDONNIERE

